

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1003 27/09/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Mme Squelard, sténo-dactylo auxiliaire 2e catégorie à salaire journalier, en service à la Sûreté générale, est admise à salaire mensuel pour compter du 16 août 1952.